



**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE
VILLE DE SCHOELCHER**

**PÔLE COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE
DIRECTION DES SPORTS**

ARRETE N° 260

**PORTANT NOMINATION DE MANDATAIRES POUR LA REGIE DE RECETTES
POUR LES ACTIVITES SPORTIVES**

- Le Maire de la ville de Schœlcher,
- Vu les arrêtés N°191 du 17 octobre 2011, N°2 du 9 janvier 2013, N°189 du 5 septembre 2019 et N° 114 du 24 mai 2023 portant création et modifications d'une régie de recettes pour les activités sportives ;
- Vu l'avis conforme du Régisseur titulaire du 13 octobre 2025
- Vu l'avis conforme du mandataire suppléant du 13 octobre 2025
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 13 octobre 2025

ARRETE

Article 1 : Mesdames Séverine, Elodie LIMIER et Erine, Maureen ANIN sont nommées mandataires de la régie de recettes pour les activités sportives, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes des activités sportives, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.
Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice 06-031 A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des Régies des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics.

Article 4 : Le maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit au registre des actes municipaux, publié partout où besoin sera et notifié aux intéressés.


Fait à Schœlcher, le - 3 DEC. 2025


Le Maire



Luc CLEMENTE



(Signature précédée de la formule Manuscrite « vu pour acceptation »)

Le Régisseur Titulaire
Nadège SALOMON
Vu pour acceptation


Le Mandataire Suppléant
Stanislas CROSNIER de LASSICHERE
Vu pour acceptation


Les Mandataires
Séverine, Elodie LIMIER
Vu pour acceptation


Erine, Maureen ANIN
Vu pour acceptation
